

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2012

L'an deux mil douze, le onze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Etaient présents : Mmes RIOCREUX, FRAISSE, CHILON, BATONNEAU, BENESTON, DEZE, Mrs BOISDRON, GUILBAUD, HALLIEN, NION.

Etaient excusés : Mmes LAVIELLE, PAINBLANC, Mrs GILBERTON, POTIRON.

Il est donné lecture de la séance du 02 avril 2012, dont le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

VIREMENT DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE N° 1.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des demandes de subventions exceptionnelles reçues pour le cinéma de l'Amicale, le cinéma de l'Abbaye et du Sporting Club Benaisien.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits à la section de fonctionnement afin de régler les subventions ci-après :

➤ Cinéma de l'Amicale 200,00 €

➤ Cinéma de l'Abbaye 200,00 €

Ces deux subventions seront attribuées sous réserve que le projet de numérisation se concrétise.

➤ Sporting Club Benaisien 600,00 €

Cette subvention complémentaire est octroyée pour l'achat d'un congélateur, la location d'une salle des fêtes ainsi que pour régler les frais de SACEM.

Les modifications budgétaires suivantes sont apportées :

FONCTIONNEMENT

C/6574	+ 1 000,00 €	C/6184	- 1 000,00 €
--------	--------------	--------	--------------

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette décision modificative n° 1.

RECTIFICATION DU TAUX D'IMPOSITION DE LA TFNB POUR 2012

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Mr le Sous Préfet, en date du 24 mai, précisant que la règle de lien entre les taux n'était pas respectée. En effet suite à une erreur de report, la variation du taux de taxe sur le foncier non bâti est supérieure à celle du taux de la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier la délibération en date du 02 avril comme suit :

➤ TFNB à 49.69 % au lieu de 49.93 %. Les autres taux sont inchangés.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAVITES 37

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Cavités 37 a approuvé, par délibération en date du 15 mars 2012, la modification de leurs statuts. Les changements se réfèrent au chapitre 1 article 2 « objet » des nouveaux statuts, qui stipule que, le syndicat Cavités 37 réalisera des activités géologiques en interne qui auront pour conséquences de l'inscrire dans le champ concurrentiel.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé de se prononcer sur cette modification de statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les statuts ci-annexés du Syndicat Intercommunal Cavités 37

SITE NATURA 2000 « COMPLEXE DU CHANGEON ET DE LA ROUMER »

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier en date du 26 avril 2012 du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine rappelant l'objectif du réseau européen Natura 2000 : maintenir la diversité biologique des milieux naturels, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles présentes sur les sites visés par cette démarche.

La commune faisant partie du périmètre du site Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer », il est proposé :

➤ la mise en place d'un contrat qui permettra de s'engager pendant 5 ans dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (ce contrat permet de financer intégralement des travaux de restauration ou d'entretien en faveur de la biodiversité),

➤ ainsi qu'un contrat agricole (Agro-Environnementales territorialisées) , également sur une durée de 5 ans, qui permettra le versement d'une compensation financière en échange du respect d'un cahier des charges, en cas de location à un exploitant agricole.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de charte avec les engagements et recommandations applicables à l'ensemble des milieux, donne un avis favorable à la signature de cette charte.

Madame le Maire souhaite, avant tout, faire un inventaire des terrains et fossés appartenant à la Commune le long du Changeon, car la question se pose de savoir si l'on est capable de respecter la charte dans son intégralité. A revoir lors d'une prochaine réunion de conseil.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE CYNEGETIQUE

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un projet de convention, élaboré en concertation avec les chasseurs.

Cette convention de chasse à tir détermine les conditions de concession à titre gracieux par voie de licence du droit de chasse en forêt communale de BENAIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer cette convention avec le Président de la Société Cynégétique de BENAIS.

QUESTIONS DIVERSES

☞ Madame le Maire donne un compte rendu de la réunion en date du 19 avril 2012 concernant le projet scolaire de LA CHAPELLE SUR LOIRE. Elle indique au Conseil Municipal qu'une réunion publique d'information concernant l'avenir de l'école publique de LA CHAPELLE/LOIRE aura lieu le mardi 12 juin 2012 à LA CHAPELLE SUR LOIRE.

➤ Elle informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a accordé une subvention pour l'école de musique d'un montant de 4 500 € ainsi qu'une subvention pour l'aménagement de l'aire des campings-car et du conservatoire d'un montant de 11 850 €. Un panneau devra être installé à proximité du conservatoire pour indiquer le sentier d'interprétation.

➤ Elle informe également que la prochaine réunion de la commission musique avec la commune de LA CHAPELLE SUR LOIRE aura lieu le jeudi 28 juin à 14 H 30.

➤ Elle donne copie au Conseil Municipal du modèle du panneau de concertation du Plan Local d'Urbanisme.

☞ Monsieur BOISDRON informe le Conseil Municipal que le poteau, qui recevra l'antenne haut débit internet à Chavannes, va être installé prochainement. Une nouvelle étude doit être réalisée pour le secteur de Saint Gilles.

➤ Il indique qu'une coupe de bois dans la forêt communale a débuté ce jour. Monsieur DELAHAYE de l'O.N.F. signale que, compte tenu des dernières pluies, il faudra être vigilant pour le débardage. Il fait le point sur les travaux d'entretien régulier des chemins dans la forêt et demande des devis pour les travaux supplémentaires anciennement réalisés par le SMIPE.

☞ Madame CHILON donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de restructuration du cimetière communal par la société ELABOR. Un premier devis d'un montant de 17 890.96 € TTC, payable pour 1 430 € en 2012 et le solde sur le budget 2013, est accepté. Cette partie concerne l'inventaire du terrain du cimetière avec le règlement, la saisie des concessions et l'étude des concessionnaires. Des précisions complémentaires seront demandées à la société ELABOR en ce qui concerne la procédure de reprise des concessions avant de signer le deuxième devis.

➤ Elle informe les conseillers que le goûter des aînés aura lieu le 14 juin 2012 à la salle des fêtes de BENAIS.

☞ Madame DEZE signale que le fleurissement des jardinières d'entrées de bourg, ainsi qu'au cimetière et devant la cantine, ne correspond pas à ce qui a été vu et décidé par la commission fleurissement.

☞ Monsieur NION fait part au Conseil Municipal d'une invitation à une exposition sur le thème des chauves souris qui aura lieu le 29 juin à la maison du Parc Naturel Régional.

☞ Monsieur HALLIEN informe le Conseil Municipal qu'un représentant de la société PROLUDIC est venu proposer un aménagement ludique pour les espaces verts au Square et à la Baronnerie. Le Conseil Municipal est favorable à l'achat du kit composé de 6 jeux, à répartir dans les 2 endroits, pour un montant de 4 664.17 € TTC. L'installation sera réalisée par les employés municipaux.

☞ Madame FRAISSE donne un compte rendu de la réunion sur la politique culturelle du territoire. Il est proposé de créer une association avec adhésion des communes et des associations, intéressées par

un projet culturel, afin d'obtenir des subventions. Le Conseil Municipal est favorable sur le principe d'adhésion qui pourrait être d'environ 1 € par habitant.

➤ Elle propose de ramener le montant du loyer du logement de l'école à 450 € compte tenu qu'il n'y a pas de garage. Une place de parking sera réservée aux futures locataires à l'arrière du hangar communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.